

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 janvier 2019 à 18 heures

L'an deux mil dix-neuf, le 23 janvier, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur de LATOUR Henri, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 15 janvier 2019 en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : MM. de LATOUR, BENEFICE, ANTON, Mmes ZANCHI, BOUVOT, M. SERRE, Mme GRAND, M. LAFONT, Mme OLIVIER, M. KERNER, Mme VALIENTE, MM. FIGUIERE, ESPAZE, Mme ROUVERET.

M. ANTON donne pouvoir pour voter en son nom à M. SERRE
Mme GRAND donne pouvoir pour voter en son nom à M. de LATOUR
M. KERNER donne pouvoir pour voter en son nom à M. LAFONT
Mme ROUVERET donne pouvoir pour voter en son nom à M. FIGUIERE

ABSENTE : Mme GAILLARD

Madame Jacqueline BOUVOT est élue secrétaire de séance

**OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 DECEMBRE 2018**

M. ESPAZE : - Monsieur LAFONT, je n'ai jamais demandé à ce que la Commune paye les travaux sur la route. Ce que j'ai demandé, c'est que la Commune fasse les travaux et facture aux 2 autres communes. Il y a 3 communes et 21 propriétaires riverains concernés, quand je demande des travaux c'est pour la route de Bonal pas la route de Monsieur ESPAZE.

- Monsieur le Maire, je regrette que les 88 courriers ne soient pas mentionnés, tout comme les considérations à l'encontre de mon épouse. Vous avez parlé de porter plainte et vous ne l'avez pas fait, c'est dommage, j'ai de quoi répondre et vous n'avez rien pour m'attaquer.

M. de LATOUR : Vous attaquez ma femme dans ce dernier courrier, c'est insupportable. J'ai précisé qu'à la prochaine lettre je porterai plainte. Attaquer un concitoyen en justice ne m'enchant pas. De régler nos différents en justice va créer des dépenses et je suis désolé de vous dire que vous n'en valez pas la peine. Mais s'il le faut je le ferai.

M. BENEFACTE : *Je réponds à une question qui m'avait été posée : oui, les musicothérapeutes s'acquittent de charges locatives en plus de leur loyer pour leur local situé à côté de la pharmacie, soit un forfait mensuel de 10 euros.*

Sans autres observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2018 est adopté par 13 voix « Pour » et 1 abstention (M. ESPAZE).

Avant tout débat, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter une question à l'ordre du jour :

- Modification de crédits

Accord du Conseil Municipal.

TOURISME

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Régis VALGALIER, Maire de TREVES et Vice-Président de la Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes « Terres Solidaires » en charge du tourisme et de la communication, qui a exprimé le souhait de rencontrer les conseillers municipaux suite à son élection du 5 décembre 2018.

M. VALGALIER : *Effectivement j'ai souhaité rencontrer tous les conseils municipaux qui voudraient bien me recevoir, et je vous remercie de votre accueil. Je n'envisage pas un tourisme de masse, il serait judicieux qu'il y ait 2 ou 3 conseillers municipaux au tourisme, l'Office de Tourisme fait la promotion du tourisme et vous êtes les ambassadeurs de votre territoire. Ce sont les conseillers municipaux et les associations qui font la promotion du tourisme, il y a une commission avec les prestataires et se pose le problème de la taxe de séjour.*

M. FIGUIERE : *Lors du Conseil Municipal du 4 avril 2014 a été créée une commission « Tourisme », avec comme responsable Madame Jacqueline BOUVOT, elle existe mais n'a jamais fonctionné.*

M. BENEFACTE : *Nous avons besoin d'éclaircissement sur l'articulation entre la Commune, la Communauté de Communes et l'association de l'Office de Tourisme et comment peut-on travailler avec l'Office de Tourisme.*

M. VALGALIER : *Pour l'Office de Tourisme, il y a une Présidente (Madame BALEMBOIS) et une Directrice (Madame BERTRAND) et nous allons travailler tous ensemble.*

- M. de LATOUR :** *Nous avons remarqué que dans les informations touristiques jamais Lasalle et Soudorgues n'étaient citées et lorsque nous avons demandé le pourquoi, il nous a été répondu « vous n'avez pas de sites remarquables, donc on ne parle pas de vous », c'est à quoi nous avons rétorqué que « nous avons une population remarquable ». Nous devons trouver une manière différente d'aborder le tourisme, des propositions sont faites par l'Office de Tourisme mais ne tiennent pas compte de notre développement par la culture et la vie associative.*
- M. VALGALIER :** *Nous devons tourner une page, vous avez de la musique et de la culture.*
- Mme ZANCHI :** *Nous avons également des plasticiens, du théâtre et beaucoup d'autres artistes.*
- M. VALGALIER :** *Lorsque j'aurais rencontré tous les conseils municipaux, nous allons discuter avec l'Office de Tourisme. Lasalle est un village rue, qui a une histoire fabuleuse avec la soie, le protestantisme et la seconde guerre mondiale.*
- M. de LATOUR :** *Nous sommes dans le prolongement de notre histoire, d'ailleurs demain nous avons une remise de « médailles des Justes » avec Yad Vashem et la présence du Ministre Ambassadeur d'Israël.*
- M. VALGALIER :** *Il y a un problème de communication, il faut trouver une solution et travailler ensemble. Je souhaite me rapprocher de votre commission pour faire connaître vos hébergements de tourisme, les actions du Club Cévenol.*
- M. LAFONT :** *Le Club Cévenol organise des visites sur les thèmes des filatures, des châteaux et de l'eau.*
- M. VALGALIER :** *Chaque village a une histoire, l'Office de Tourisme est là pour promouvoir cela.*
- Mme BOUVOT :** *Je vais réactiver la commission « Tourisme », sachez que nous avons assisté à une réunion avec les prestataires et que nous nous sommes sentis très démunis.*
- M. FIGUIERE :** *Je souhaite que la Commission « Tourisme » se réanime.*
- M. de LATOUR :** *A charge pour Madame Jacqueline BOUVOT de relancer cette commission.*

Monsieur Régis VALGALIER quitte la séance.

MODIFICATION DE CREDITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier ainsi qu'il suit les crédits budgétaires 2018 :

7391172	Taxes d'habitation logements vacants	+ 200
63512	Taxes foncières	- 200

Monsieur Patrick BENEFICE précise qu'il s'agit d'une modification purement comptable

SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT – CHOIX ENTREPRISES

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Alain SERRE qui rappelle que le schéma directeur d'assainissement est obligatoire pour que la Commune puisse continuer à percevoir des subventions pour ses travaux d'eau et assainissement et que ce document est également utile pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. L'étude et le cahier des charges ont été confiés au Cabinet GAXIEU.

M. BENEFICE : *Nous nous fions à l'analyse des offres faite par le cabinet GAXIEU qui est à même d'apprécier les critères techniques.*

M. SERRE : *Il y a des tests de fumée pour savoir si le pluvial se verse dans l'assainissement et inversement, c'est une étude très complexe et la commission d'appel d'offres propose de s'en tenir à l'analyse du cabinet GAXIEU.*

M. FIGUIERE : *Il y a un cahier des charges, si l'entreprise retenue est celle le plus près du cahier des charges, il n'y a pas de souci.*

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le résultat de la consultation pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement. Il rappelle que cette étude est financée à 75 %. Les entreprises ont répondu et ont été classées en fonction de leur valeur technique de leur offre (60 %) et le prix (40 %).

ENTREPRISE	OFFRE HT	NOTE	CLASSEMENT
SAS Hydraulic	57 055.00	9.00	3
ENTECH	66 195.50	9.45	1
ALIZE Environnement	60 000.00	9.20	2

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir ENTECH qui, malgré l'écart de prix, fait la différence sur la méthodologie, l'analyse des enjeux et les moyens déployés. Il est à noter que cette offre est inférieure de 11 000 € à l'estimation du cabinet GAXIEU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir ENTECH pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement pour un montant de 66 195.50 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et tout acte à intervenir pour la réalisation de cette étude.

PLAN LOCAL D'URBANISME – LANCEMENT DE LA CONSULTATION MAÎTRE D'OEUVRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme avec Monsieur FULCRAND ne s'est pas bien passée et qu'il a abandonné le projet sans résultat. A l'heure actuelle, de nombreuses demandes d'autorisation d'urbanisme sont bloquées par la D.D.T.M. parce que la commune n'a pas de P.L.U.. Après une rencontre avec le Directeur de la D.D.T.M. de Nîmes, des dossiers ont été débloqués mais nous avons des problèmes avec la D.D.T.M. d'Alès.

M. ESPAZE : *Nous ne dépendons plus du Vigan ?*

M. de LATOUR : *Non, nous dépendons de la DDTM d'Alès.*

M. ESPAZE : *Est-ce que les documents existants seront repris ?*

M. de LATOUR : *Nous allons essayer de conserver le maximum de ce qui a déjà été fait.*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 12 décembre 2018, le contrat de maîtrise d'œuvre du P.L.U. avec Monsieur FULCRAND a été dénoncé. Afin de pouvoir continuer l'élaboration du P.L.U., il convient de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'élaboration du P.L.U.,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche nécessaire et tout acte à intervenir nécessaire pour la mise en œuvre de cette consultation.

OBLIGATION DE DEBROUSSAILLEMENT

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Alain SERRE qui rappelle les règles de débroussaillage (200 mètres autour d'une habitation,...) et fait part de la demande de la Préfecture de mettre en place un contrôle.

M. de LATOUR : Dans les mesures proposées par la Préfecture, il y a un côté très répressif.

M. FIGUIERE : Pour le contrôle pas de problème en raison du danger que cela représente, mais pas pour le paiement d'une amende immédiatement.

M. de LATOUR : Il me semble que de parler avec personnes concernées pour les sensibiliser est une étape indispensable mais nous n'irons pas mettre des amendes.

Mme VALIENTE : Le problème est si le propriétaire est à côté de terrains non débroussaillés.

M. SERRE : Il faut le convaincre de respecter la loi. Toute la réglementation est sur le site du gouvernement.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la délibération du 28 mars 2018, une campagne de sensibilisation de la population aux obligations légales de débroussaillage a été lancée. Il propose pour 2019 de refaire une campagne de sensibilisation assortie d'un contrôle de l'exécution des obligations de la manière suivante :

- Notification aux personnes concernées de se mettre en conformité avec les obligations de débroussaillage,
- 3 mois après, mise en demeure de réaliser les travaux dans un délai d'un mois,
- Contrôle de la réalisation des travaux.

Accord du Conseil Municipal

DETR 2019 – LIEU CULTUREL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est possible d'obtenir une aide financière au titre de la DETR 2019 pour la création du centre culturel et de formation à la Cure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « Pour » et 3 abstentions (MM. ESPAZE, FIGUIERE et Mme ROUVERET) :

- SOLLICITE une aide financière de 115 000 € au titre de la DETR 2019 pour la création d'un lieu culturel à la Cure,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

DEBAT NATIONAL

Monsieur le Maire rappelle qu'un cahier de doléances est à disposition depuis le 15 janvier 2019 des personnes qui souhaitent s'exprimer, à l'accueil de la Mairie, et souhaite avoir l'avis des conseillers quant à la mise en place d'un débat organisé par la Municipalité ou pas.

- Mme OLIVIER :** *Je suis d'accord pour qu'un débat soit organisé.*
- M. LAFONT :** *Nous aiderons en mettant les moyens à disposition pour ceux qui veulent organiser un débat.*
- M. FIGUIERE :** *Si des personnes veulent organiser un débat, je le comprends.*
- M. de LATOUR :** *Moi également, nous sommes récipiendaires mais si c'est nous qui organisons un débat, cela va être entre la Municipalité et les citoyens. Et je ne veux pas être la personne qui explique l'attitude du gouvernement.*
- M. LAFONT :** *Le débat doit être entre les personnes, nous pouvons être facilitateurs.*
- M. BENEFICE :** *Le débat doit déboucher sur des propositions vers le gouvernement, il doit être interactif, ce que nous pouvons faire c'est être facilitateur de tables rondes. S'il y a un débat, quelques sujets doivent être annoncés. La Municipalité est disposée à accueillir toutes les demandes de débat public en apportant une aide structurelle.*
- M. de LATOUR :** *Les personnes qui souhaitent organiser un débat peuvent se faire connaître.*
- Mme OLIVIER :** *Le débat doit avoir un thème mais doit être ouvert en fonction des personnes présentes.*
- Mme BOUVOT :** *Cela peut être une réunion publique.*
- M. BENEFICE :** *Si on veut qu'il y ait une personne ressource pour animer le débat, il faut un sujet.*
- Mme BOUVOT :** *Les personnes peuvent dire qu'elles font une réunion et donner ou pas un sujet, il n'y a aucune obligation d'en donner un.*
- M. BENEFICE :** *Nous avons déjà eu l'expérience de réunions publiques avec un facilitateur, s'il n'y en a pas ce ne sera pas constructif.*

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. de LATOUR : *Ayons une pensée pour Jean-François ANTON, absent aujourd'hui, qui vient de perdre 3 membres de sa famille (son frère, sa sœur et sa nièce) en 4 jours.*

M. de LATOUR : *Demain il y a une remise de médailles « Yad Vashem » aux familles Fabaron et Rocher par des sommités juives (ambassadrice, ministre, ...), tout le monde est convié, je suis fier de notre belle histoire surtout lorsque elle est comme cela.*

Mme BOUVOT : *Les jardiniers amateurs ont l'interdiction d'utiliser et de stocker certains pesticides. La loi prévoyait qu'il soit possible de les déposer dans les déchetteries, mais faute de convention, cela n'est plus possible à l'heure actuelle à celle de Lasalle.*

M. BENEFICE : *Le 28 janvier 2019 à 18 heures 30 à la cantine, il y a une réunion d'information et d'échanges sur les actions menées en direction de l'enfance sur la Commune.*

M. BENEFICE : *Les associations ont été informées que la date limite de remise des demandes de subventions est fixée au 15 février 2019.*

M. BENEFICE : *Nous entrons en période de préparation budgétaire 2019, il y aura 3 réunions de la commission Finances courant mars qui auront lieu le mercredi à 17 heures.*

Les nouveaux plans de la Commune sont distribués à l'ensemble des conseillers présents.

M. FIGUIERE : *C'est très bien mais pourquoi ne figurent pas là-dessus les filatures comme sur l'ancien.*

M. BENEFIGE : *Ce plan a été voulu très pratique avec les services et les parkings, ce n'est pas un plan touristique qui existe déjà depuis de nombreuses années, et disponible à l'Office de Tourisme. Il est toutefois perfectible.*

Mme OLIVIER : *L'idée avec ce plan est que l'on peut le rééditer avec des modifications, s'il y a de petites erreurs.*

M. de LATOUR : *Son élaboration a été un travail ardu et j'adresse mes remerciements à Mme OLIVIER qui s'est attelée à ce travail fastidieux.*

La séance est levée à 18 heures 45.